

Tél : 04.50.16.69.13

Responsable de formation : Raymond Sokolowski

Agrément : E 18 074 0003 0

Enjeux de la formation préparatoire au permis moto

En préalable :

Il existe 3 catégories de permis : Permis **A1**, **A2** et **A**

Le permis **A1** est accessible dès l'âge de **16 ans** et permet la conduite d'une cylindrée inférieure à **125 cm³**, d'une puissance inférieure à **11 kW** (3 roues moins de 15 kW) et d'un rapport poids/puissance inférieur à **0,1 kW/kg**.

Le permis **A2** est accessible dès l'âge de **18 ans** et permet la conduite d'une cylindrée intermédiaire, d'une puissance inférieure à **35 kW** et d'un rapport poids/puissance inférieur à **0,2 kW/kg**.

Le permis **A** est accessible après **2 ans de permis A2**, en effectuant une **formation** (passerelle) **de 7 h**.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un 2 roues est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est devenu un outil indispensable convoité par un grand nombre de personnes, mais qui parfois peut ouvrir l'accès à des comportements inconsidérés. Les statistiques d'accidents de la route, en voiture ou en 2 roues témoignent que les jeunes conducteurs sont particulièrement touchés par la mortalité routière.

Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous.

Pour aider les nouveaux conducteurs à circuler en considération de tous les risques, un nouveau programme de formation a été mis en place, défini par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC).

L'objectif est d'amener tout usager débutant d'un 2 roues à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique sauront vous guider.

Pour circuler en 2 roues, il est nécessaire de se protéger, donc d'avoir un équipement adéquat. Pour la formation, il vous sera demandé plus que l'équipement obligatoire prévu au code de la route. C'est à dire :

- Un casque homologué (norme CE) avec les autocollants réfléchissants,
- Un blouson de moto avec renforts aux coudes,
- Des gants homologués (norme CE),
- Un pantalon (de préférence de moto avec renforts aux genoux),
- Des chaussures montantes (bottes de moto de préférence).

En conséquence, il faut prévoir le budget nécessaire **AVANT** de commencer la formation.

Évaluation avant le début de la formation :

Avant toute inscription, vous ferez une évaluation de conduite qui se déroulera en voiture. Cette évaluation pratique permettra de vous donner une idée du volume d'heures nécessaire à votre formation.

Conditions de passage :

La formation au permis de conduire 2 roues se déroule en trois étapes :

- l'apprentissage du code de la route avec la validation de l'examen théorique 2 roues (ETM)

- la formation pratique avec les épreuves :

hors circulation (plateau),

circulation.

Le candidat à l'Epreuve Théorique Motocyclettes (ETM), reçoit un résultat favorable quand il obtient au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions. L'ETM porte sur les règles de circulation et de conduite d'une moto et sur les bons comportements du conducteur. L'examen théorique dure environ 20 minutes. Cet examen est valide 5 ans.

Le candidat se présentant aux épreuves pratiques hors circulation et en circulation du permis de conduire effectue au préalable un minimum de 20 h de leçons (8 h de plateau et 12 h de circulation - ce minimum est de 15 h pour les titulaires du permis A1).

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16 ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenté à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

Déroulement de l'épreuve de l'examen pratique du permis de conduire :

Pour passer les épreuves, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

- Examen hors-circulation
- Un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.
- L'inspecteur commence par vérifier votre identité et votre équipement.
- Seul le candidat ayant l'examen du code moto (ETM) valide peut se présenter à l'épreuve hors-circulation
- L'épreuve hors-circulation permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage d'urgence).
- L'épreuve dure 10 minutes environ. Vous aurez un résultat favorable si vous obtenez une note A ou B.

Vous allez ensuite devoir effectuer :

- un parcours comportant une poussette de la moto sans l'aide du moteur, un exercice à allure lente, un freinage d'urgence à 50 km/h, un exercice avec un passager, un slalom à 40 km/h et un évitement à 50 km/h (si l'allure est mesurée c'est uniquement dans le but de contrôler que vous êtes à une allure suffisante, et non pour vous inciter à aller vite.)

Vous obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant un A ou un B.

À partir de la date de réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant 3 ans, sous réserve de la validité du code.

*Épreuve en circulation

- Seul le candidat ayant l'examen du code valide et obtenu favorable à l'épreuve hors circulation, pourra se présenter à l'examen de circulation.
- Lors de son examen, il est accompagné par un enseignant de l'établissement.
- L'épreuve se déroule avec un inspecteur du permis de conduire et dure 30 minutes.
- Le candidat présente une pièce d'identité en cours de validité.
- L'examineur précisera que le parcours se fera en et hors agglomération, qu'il faut respecter la réglementation notamment les vitesses « jeunes conducteurs » et qu'il y aura une phase d'arrêt.
- Le candidat présente son équipement et fait son installation au poste de conduite avant de partir en circulation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule ⁽¹⁾								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Le candidat ayant obtenu minimum 21 points sur 27 sans erreur éliminatoire tel que :

- franchissement d'une ligne continue
- non respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- refus de priorité entraînant un danger
- comportement dangereux, etc ...

reçoit un résultat favorable et peut déposer une demande de fabrication du permis de conduire auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.